

LA MOTION CARTWRIGHT

M. Foster a déclaré dans son exposé budgétaire qu'il n'y aurait pas cette année de changement de tarif.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une première lettre de Washington que nous publions dans une autre colonne et qui nous est adressée par un des hommes les mieux au fait de la politique américaine.

Il résulte du discours de M. Foster que la dette publique du Dominion représente par tête d'habitant une charge de \$47.16 tandis qu'elle représente :

En Au tralie..... \$218 65
Dans la Nouvelle Galle du sud 139 20
A Victoria..... 156 82
En France..... 179 66
En Belgique..... 62 15

M. Chas. Casgrain a prononcé, samedi à Québec, un brillant discours sur la situation budgétaire.

M. Casgrain est un homme d'avenir et l'un des esprits les plus distingués que compte dans ses rangs l'opposition conservatrice à la Chambre provinciale.

Ce que c'est pourtant que de donner aux gens de mauvais habits, de donner à Sir Charles Tupper non pas des diagrammes mais des graphiques, des tableaux contenant les mouvements du commerce, de l'exportation, de la navigation, etc. Nous y avons pris goût.

Rien ne parle mieux de l'ignorance que ces lignes de hauteur inégale, dans lesquelles on aperçoit, par un coup d'oeil d'ensemble, les oscillations successives du commerce extérieur pendant une suite d'années.

Honorable M. Foster a eu beau nous dire, avant hier, que les exportations avaient atteint en 1888 le chiffre le plus élevé à l'exception des années 1881, 1882, 1883 et 1884 ; et que les importations avaient été plus élevées que dans la plupart des années précédentes à l'exception de 1872, 1873, 1874, 1875, 1883, 1884 et 1887.

Comme calcul, c'est sans doute exacte, mais la même chose, sans être exacte, cela ne parle pas à l'œil de la même manière et cela ne satisfait pas l'esprit d'une façon aussi claire.

M. Mercier a déclaré à l'une des dernières séances de la Chambre d'Assemblée que le gouvernement de Québec ne participerait pas à l'exposition française de 1889, à cause de la signification politique que le gouvernement français avait donnée au choix de la date de 1889.

C'est beaucoup de chemin fait depuis l'autre jour, où M. Mercier s'excusait dans son discours communiqué à l'Electeur de ne pas prendre part à l'exposition française, en rejetant la faute sur le gouvernement fédéral dont l'abstention lui avait enlevé le moyen matériel de communiquer avec le gouvernement français.

Est-ce un nouveau pas vers l'Élégance, mais s'en prend-on à la récente promotion de M. Beauregard dans l'ordre de la Légion d'Honneur sans agréer les nerfs de Premier ministre ?

M. Erastus Wiman peut être un homme fort bien intentionné et fort compétent, mais il abuse vraiment du rôle de mouche du coche, et ses sous-entendus offrent quelque chose de fatigant même pour les esprits les plus placides.

La chambre des députés n'a pas lieu, M. Wiman reprend son fil télégraphique et nous demande que tout continue à être pour le mieux dans la meilleure des unions commerciales possibles. Le Sénat n'a été arrêté que par une question de procédure et tout cela se reprendra à la prochaine session.

Un autre jour c'est un député au congrès du nom de Duttonworth, qui propose un crédit de \$100,000 pour offrir au gouvernement et aux députés canadiens un voyage circulaire à travers les États-Unis.

M. Wiman qu'est un des inventeurs de cette idée triomphante, s'empresse de nous faire de la proposition Duttonworth. Le succès en est certain.

Mais voilà que le comité financier du congrès repousse la motion. C'est égal. M. Wiman reprend son fil et nous avertit d'être content tout de même ; il expose longuement à un journal de New-York qu'après tout cela va et peut-être mieux comme cela, parce que la motion offrait un côté scabreux, et qu'elle avait peut-être nu à l'entente des deux pays au lieu de la faciliter.

Et on voit le côté de la politique internationale. Et l'opposition libérale s'étonne que sir John A. Macdonald ne soit pas disposé à compromettre le gouvernement du Canada dans toutes ces affaires et venues !

Une ligne omise dans la mise en page nous fait dire hier qu'il serait alloué \$100,000 à la succursale de l'Université Laval à Montréal, tandis qu'on nous annonce qu'il est alloué \$100,000 à l'Université Laval à Québec, et \$40,000 seulement à l'Université Laval à Montréal.

C'est à raison de ce chiffre de \$40,000 que nous avons exprimé la pensée, qu'il ne suffirait pas pour permettre à la succursale de Montréal pour compléter son établissement.

Les chefs canadiens du parti républicain de l'Etat de New-York, demandent au président Harrison, que M. le Dr Pinfalone, de Troy, soit nommé à la position de conseil à Montréal.

On est tenté de se demander s'il faut prendre au sérieux la motion que Sir Richard Cartwright a déposée en amendement à la suite du discours de M. Foster, ou s'il faut considérer cette motion comme une simple boutade.

Dans le cas où il faudrait la prendre au sérieux, nous nous bornons à dire qu'il était difficile d'imaginer une idée plus dangereuse, plus inopportune, plus antipatriotique. L'opposition aurait-elle l'impudence d'empêcher tout accommodement avec les États-Unis, afin de rendre le gouvernement responsable de cet échec, elle n'agirait pas autrement.

Sir Richard Cartwright pense que le vote des représentants sur la motion Hitt doit être considéré comme une ouverture dénotant, de la part de nos voisins, une bonne volonté sincère et permettant d'aboutir à une entente.

Il dépense devant la Chambre des Communes une motion parallèle ; en sachant parfaitement que cette motion ne peut pas se passer reposée, et que, par conséquent, le vote provoqué par lui donnera au Parlement canadien une apparence de refus de mauvais vouloir.

Sir Richard Cartwright peut ne pas être un profond politicien ; mais il a trop l'expérience de la procédure parlementaire pour ignorer que sa motion est une de ces propositions qu'on ne dépose que dans le but de se faire battre.

Cette motion ne peut pas se passer être repoussée par le gouvernement et par la majorité, et cela par trois raisons.

1. Elle a la forme d'un vote de défiance.

2. Si le gouvernement a l'intention de profiter des indications contenues dans le dernier vote de la Chambre des représentants, ce n'est pas devant le parlement canadien qu'il peut s'en expliquer, avant de s'être enquis des dispositions du nouveau cabinet américain et de s'être préparé à s'aboucher avec lui par la voie diplomatique et régulière.

3. En sa forme, la motion Hitt est inacceptable puisqu'elle tend à l'anéantissement. Elle ne vaut quelque chose que si elle n'a pas le caractère d'un ultimatum, et si elle n'est que simplement que, dans la pensée du gouvernement américain et des deux chambres, il y a lieu de s'entendre à des conditions raisonnables et sur la base d'une réciprocité plus ou moins étendue.

Le gouvernement canadien ne peut donc pas adhérer à la teneur d'une motion qui lui serait impossible de prendre pour base d'un traité, sans en changer préalablement tous les termes.

Proposé, Sir Richard Cartwright propose un vote favorable à l'entente avec les États-Unis, dans des conditions où il est sûr de l'avance de le faire repousser ; et où il s'expose gratuitement sinon volontairement, à faire considérer par nos voisins le rejet qui en aura été fait comme une réponse peu courtoise au vote du congrès ; tandis que ce rejet ne signifierait rien de pareil et sera simplement nécessité par l'obligation où se trouve le gouvernement de ne pas livrer à Sir Richard Cartwright et à l'opposition, son droit de négocier et de disposer de l'heure et des conditions où il croira devoir le faire.

Voilà un homme d'Etat qui se défie patriotique et qui interrompt la discussion du budget pour nous obliger à un vote qui sera probablement sans conséquence, mais qui, s'il en avait une, ne pourrait avoir que celle de donner de fausses impressions à un puissant voisin et de l'indisposer contre nous.

C'est bien la peine !

L'opposition conservatrice de Québec a, pour la première fois, depuis 1886 une magnifique situation en main :

Les députés et les comptes publics dont le gouvernement libéral ne peut pas sortir ;

La question des saïles sur laquelle le rapport même de ses commissaires le not dans l'impossibilité de remplir ses engagements vis-à-vis des castors ;

La loi qui prive du droit de vote les fonctionnaires publics, et qui a soulevé même dans les rangs de la majorité gouvernementale de nombreuses protestations ;

Les incohérences des ministres dans leurs bills, et leur médiocre tenue dans les discussions à l'Assemblée ; voilà un des plus beaux terrains qui aient été donnés à une opposition.

Nous doutons que nos amis à Québec améliorent leur jeu, lorsqu'au lieu de s'en tenir à ces terrains solides, ils reprennent la vieille tactique d'imaginer des scandales douteux, ou bien encore, lorsqu'ils attaquent des nominations faites au conseil de l'Instruction Publique, et dans lesquelles M. Morier n'a pu agir qu'accord avec la majorité des évêques.

LETRE DE WASHINGTON

Washington, 5 mars, 1889.

Laissez-moi vous dire que vous paraissez, au Canada, vous faire une idée très peu exacte des sentiments qui animent le peuple américain et son gouvernement.

Quelques-uns d'entre vous se figurent que les États-Unis sont animés à l'égard du Canada du plus mauvais vouloir. Votre opposition en fait la faute sur le gouvernement, d'autres sur l'homme qui existe entre les États-Unis et l'Angleterre.

Vous vous figurez aussi que le gouvernement américain ne veut pas conclure avec vous d'arrangements commerciaux équitables ; et depuis quelque temps vous comptez dans vos rangs beaucoup d'hommes politiques, qui aiment à se persuader que le gouvernement de Washington n'a pas d'autre idée en tête que d'absorber le Canada par le moyen de l'annexion.

Le crois-je vraiment que vous vous trompez sur tous les points. Il n'y a pas de gouvernement qui soit plus disposé à vivre en paix avec ses voisins et moins enclin à taquiner ou à molester les faibles que le gouvernement des États-Unis.

Il l'a bien prouvé avec la république du Nicaragua, que 500 hommes suffiraient à conquérir et qui lui a joué des tours pendables, offrant de traiter, mettant toute la diplomatie américaine en mouvement, et se retirant au dernier moment, sans l'ombre d'un prétexte plausible.

Les États-Unis n'ont même pas songé à user de représailles, et ils ont laissé faire avec une suprême indifférence. Ils avaient tenté d'agir autrement, et de procéder à une expédition militaire, le gouvernement aurait eu contre lui le sentiment universel, et c'est ce à quoi ni l'un ni l'autre d'eux n'aurait osé s'exposer.

Il est vrai qu'un vieux traité contre le gouvernement anglais gêne vos relations avec Washington ; et puis il faut convenir que vous avez été bien mal servis par les circonstances et par les hommes.

Il ne faut pas avoir d'idées plus malencontreuses que de chercher à enlever une négociation, l'année qui précède une élection présidentielle. Il ne pouvait pas y avoir de diplomate moins approprié à son rôle que M. Chamberlain.

Désigné par le président Sully, un récompense de son attitude violente contre l'Irlande, il devait rencontrer chez nous les mauvais vouloir de tous les hommes politiques qui ont à compter avec l'indépendance irlandaise.

Vous savez ce qui est arrivé. On s'est mis d'accord sur un traité très convenable et qui était de nature à être accepté par tout le monde. Mais comme les républicains avaient la majorité au Sénat, ils n'ont pas voulu que M. Cleveland soit porteur à leur actif, dans l'élection présidentielle, le règlement heureux de leur différend avec le Canada. Telle a été l'unique raison de l'échec du traité ; et pour avoir négocié un traité, on n'éprouve maintenant que deux choses, une égal embarras à revenir sur ce qui a été fait.

Si je tiens aussi que vos libéraux canadiens ont complètement réhabilité la situation.

M. Wiman et ses amis ont peut-être fait quelque bien au début, en appelant l'attention sur vos pays ; mais par leur indécision, leur maladresse, leurs démarches frivoles et inopportunes, ils ont fini par persuader à une partie de nos hommes publics à mériter qu'il y ait chez vous une grande partie en faveur de l'annexion ; que le peuple canadien était prêt à se jeter tête baissée dans la réciprocité illimitée ; et que, tout au plus, faudrait-il s'accorder un petit libéral quelque aide pécuniaire, pour assurer aux élections prochaines l'avènement d'un gouvernement qui livrerait le Canada pieds et poings liés aux politiciens de Washington.

Nos hommes publics, qui sont gens pratiques, ont hésité d'abord à prendre l'union commerciale au sérieux, parce qu'ils ne voyaient aucun moyen de la réaliser entre deux États libres. Mais à force de leur répéter que le Canada en passerait par tout ce qu'on voudrait, ils ont fini par se laisser persuader que les libéraux arrivaient au pouvoir, on a fini par les amener à réfléchir et à dire : après tout, pourquoi pas ?

Les États-Unis ont beaucoup plus d'intérêt à inonder votre marché avec vos produits et qu'à faire avec vous un contrat commutatif et impliquant des concessions mutuelles.

On leur a dit à satiété qu'il suffirait de vous offrir la réciprocité, pour que vous vous jetiez dessus comme la pauvreté sur le monde ;

CEUX QUI PAIENT LA TAXE

L'honorable ministre des finances a eu, avant-hier, une très joyeuse satire de calculs auxquels se livrent les politiciens trop confiants, lorsqu'ils prennent pour base de leurs raisonnements la quotité d'impôts qui est payée par tête d'habitant.

Le point faible de la critique ministérielle est peut-être que ce singulier mode de comptabilité paraît avoir été imaginé et mis en œuvre par les statisticiens officiels. Mais, sans cela, la critique de M. Foster est tout à fait juste. Voici par exemple le Canada qui est censé payer \$5.66 par tête d'habitant. Mais, est-ce que cette moyenne, imaginée par les comptables, offre une valeur réelle ?

Est-ce qu'une famille d'ouvriers composée de deux personnes paie \$28.30 ? Il faut d'abord déduire de ce chiffre \$1.78 pour le tabac et les liqueurs qui sont une dépense purement volontaire, et très inégalement répartie.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMillen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

A TRAVERS LES JOURNAUX

L'Electeur fort obstrué par les longs articles d'exigence de lui la défense du gouvernement provincial, a été amené à ajourner au 5 mars une correspondance d'Otterville datée du 1er et relative à la discussion de la motion Lefebvre, à la séance de la chambre des communes du 26 février dernier.

Il en résulte un anachronisme assez curieux. L'Electeur, dans sa correspondance en retard, à raconter que les États-Unis, outragés par le gouvernement canadien nous veulent le mal de la mort, et que nous sommes menacés de représailles terribles.

Les malheureux ne s'ont pas encore que tout est changé dans le thème de l'opposition ; et que d'après l'attitude prise avant-hier par Sir Richard Cartwright, les américains nous tendent maintenant les bras, et nous offrent la réciprocité illimitée.

Il faut être de bon compte. L'Electeur a raison en fait, quand il dit que l'Empire et le Globe, les organes officiels des deux grands partis politiques du Dominion, ont montré sur la question des Jésuites le désir d'éviter un conflit avec la province de Québec.

Vous le sachiez que l'Empire dit bleu et que le Globe dit noir, ou réciproquement, quand ils disent deux à peu près la même chose, c'est de la partisanerie toute pure, et qui plus est, de la partisanerie maladroite.

Mais là où l'Electeur cesse à notre avis d'être juste, c'est quand il voudrait que l'Empire et le Globe traitassent la question des Jésuites, exactement dans les termes où la traitent les journaux catholiques.

Que les protestants soient qui ne soient pas sympathiques à l'ordre des Jésuites, c'est leur affaire. La seule chose que nous avons à leur demander, est de respecter notre droit et de ne pas jeter dans le pays d's ferments de discorde par des polémiques haineuses.

OPINION DES JOURNAUX SUR LES DISCOURS DE M. FOSTER

Le Citizen est d'avis que M. Foster a remporté un succès signalé. Son exposé a été clair, détaillé et complet. Il a présenté la situation d'une manière lucide et montré qu'il possédait à fond son sujet.

La Gazette, de Montréal, dit que l'exposé budgétaire par M. Foster, est un revenu très complet de la situation financière du pays, de l'impôt comparé à celui des autres pays, et du progrès commercial accompli depuis l'union d'a provinces en 1867. Le pays doit être fier de cette revue.

Le Monde dit que l'honorable M. Foster mérite les félicitations du pays pour la manière claire et fran-

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX !

Le Witness dit que le discours de M. Foster est une défense habile de la politique du gouvernement, et que s'il devait y avoir des élections l'an prochain, le ministre ne pourrait avoir de meilleur plaidoyer à offrir aux électeurs.

L'Empire dit que l'honorable M. Foster a prouvé qu'il était en tout point digne de succéder aux hommes habiles qui l'ont précédé au ministère des finances. Il a fait un exposé très clair de l'excellente situation financière du pays, et les chiffres qu'il a soumis à la Chambre justifient complètement la confiance qu'il a exprimée dans la prospérité actuelle et future du Canada.

Le Mail dit que M. Foster mérite beaucoup de félicitations pour le talent dont il a fait preuve dans la préparation de son exposé budgétaire, de même que pour le dévouement qu'il a fait devant la Chambre. On ne peut pas aller jusqu'à dire que le ministre des finances a réussi à prononcer un discours entraînant ; la chose serait difficile, même à un G'adstone ; mais M. Foster a certainement rendu son exposé intéressant, et ce n'est pas un fait de petite importance, surtout lorsque celui qui l'accomplit ne pouvait pas avoir une expérience suffisante des détails.

Le World, de Toronto, félicite M. Foster d'avoir été assez heureux pour pouvoir offrir au pays une situation financière satisfaisante, et surtout de pouvoir déclarer qu'il ne prévoit pas d'augmentation de la dette dans un avenir prochain, mais au contraire des surplus de \$2,000,000 par année.

FAITS DU JOUR

Il a été entendu entre M. Mercier et M. Taillon que la prorogation à Québec aurait lieu samedi en huit.

L'honorable M. Tupper a la parole cette après-midi à la chambre des communes sur le budget.

En réponse à M. Poirer, député de Pontiac, M. Mercier a dit que c'était l'intention du gouvernement de construire une cour et une prison dans Pontiac. La cour et la prison d'Yamir iront à Hull prochainement.

M. Landry, député de Kent, assistera, mardi prochain, à une assemblée en faveur de l'acte Scott à Fallowfield, et y prononcera un discours en faveur de la tempérance.

Un supplément de la Gazette du Canada, contenant un avis de la Société Royale d'Agriculture d'Angleterre, signé par le Prince de Galles, faisant savoir qu'une grande exposition agricole aura lieu à Londres au mois de juin prochain, pour célébrer le 50e anniversaire de la fondation de la société. Le Canada est invité à y prendre part.

Le Journal d'Agriculture Illustré publie un article sur le Canada reproduit par la plupart des journaux canadiens français de la province de Québec, et dans lequel il donne une entière approbation au bill de M. Rhodes sur les concours régionaux et les récompenses agricoles.

LES QUARANTE JOURS DE CARÊME

Pourquoi le carême se compose-t-il de quarante jours ? Telle est la question que nous entendons poser souvent à partir du mercredi des Cendres.

Le carême, c'est dans l'histoire religieuse, c'est dans l'histoire de l'Église, qu'il faut chercher quelle peut être l'origine de sa durée, fixée comme on sait à quarante jours.

En remontant à l'origine des temps, on trouve que le nombre quarante a presque toujours été celui de la peine et de l'affliction. Ainsi, après la chute de l'homme, Dieu promet un rédempteur qui n'arrive qu'au bout de quarante siècles. Le déluge, dit l'histoire, dura quarante jours et quarante nuits.

On trouve ainsi, à chaque instant, dans l'histoire sainte, le nombre quarante indiquant la durée des grandes peines qui ont frappé les hommes, jusqu'au jésu de Jésus, qui dura quarante jours et quarante nuits, et qui est l'origine réelle de notre carême.

Quant au carême commençant toujours le mercredi, la raison en est bien simple.

Comme c'est un principe admis de tout temps, dans l'Église, de ne pas imposer de jeûne le dimanche qui est le jour de la résurrection, il fallait retrancher les dimanches des six semaines qui précèdent la fête de Pâques. Comme il ne restait plus que 36 jours de jeûne on a ajouté quatre jours sur la semaine précédente, et c'est ainsi que le carême commença le mercredi.

En dehors de l'idée religieuse, le carême a aussi sa raison d'être au point de vue hygiénique. Des médecins et des physiologistes, peu suspects de mysticisme, déclarent que le régime maigre est très favorable à la santé, à l'époque de l'année où se produit ce que l'on appelle le réveil de la nature.

Dans un autre ordre d'idées, cette quarantaine d'abstinence ne serait également qu'un bien dans l'intérêt de la santé, une opinion généralement admise étant que, à l'approche du printemps, la chair des animaux renferme des principes nuisibles à la santé de l'homme.

COLONIE DE TERRENEUVE

Le Gouvernement de Terre-Neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. John's, Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont.

Entrepreneurs de chemin de fer

Le Gouvernement de Terre-Neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. John's, Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont.

Entrepreneurs de chemin de fer

Le Gouvernement de Terre-Neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. John's, Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont.

Entrepreneurs de chemin de fer

Le Gouvernement de Terre-Neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. John's, Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont.

Entrepreneurs de chemin de fer

Le Gouvernement de Terre-Neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. John's, Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont.

Entrepreneurs de chemin de fer

Le Gouvernement de Terre-Neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. John's, Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont.

Entrepreneurs de chemin de fer

Le Gouvernement de Terre-Neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. John's, Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont.

Entrepreneurs de chemin de fer

Le Gouvernement de Terre-Neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. John's, Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont.

Entrepreneurs de chemin de fer

Le Gouvernement de Terre-Neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. John's, Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B., (Successor de L. A. Olivier) Avocat Solliciteur, Notaire, Etc. BUREAU : Cote des Rues Rideau et Sussex OTTAWA, Ont.

BELECOURT & MACCRACKEN Avocats, Procureurs, Notaires, Etc. OTTAWA ET OUELLET, 222, 224, 226, 228, 230, 232, 234, 236, 238, 240, 242, 244, 246, 248, 250, 252, 254, 256, 258, 260, 262, 264, 266, 268, 270, 272, 274, 276, 278, 280, 282, 284, 286, 288, 290, 292, 294, 296, 298, 300, 302, 304, 306, 308, 310, 312, 314, 316, 318, 320, 322, 324, 326, 328, 330, 332, 334, 336, 338, 340, 342, 344, 346, 348, 350, 352, 354, 356, 358, 360, 362, 364, 366, 368, 370, 372, 374, 376, 378, 380, 382, 384, 386, 388, 390, 392, 394, 396, 398, 400, 402, 404, 406, 408, 410, 412, 414, 416, 418, 420, 422, 424, 426, 428, 430, 432, 434, 436, 438, 440, 442, 444, 446, 448, 450, 452, 454, 456, 458, 460, 462, 464, 466, 468, 470, 472, 474, 476, 478, 480, 482, 484, 486, 488, 490, 492, 494, 496, 498, 500, 502, 504, 506, 508, 510, 512, 514, 516, 518, 520, 522, 524, 526, 528, 530, 532, 534, 536, 538, 540, 542, 544, 546, 548, 550, 552, 554, 556, 558, 560, 562, 564, 566, 568, 570, 572, 574, 576, 578, 580, 582, 584, 586, 588, 590, 592, 594, 596, 598, 600, 602, 604, 606, 608, 610, 612, 614, 616, 618, 620, 622, 624, 626, 628, 630, 632, 634, 636, 638, 640, 642, 644, 646, 648, 650, 652, 654, 656, 658, 660, 662, 664, 666, 668, 670, 672, 674, 676, 678, 680, 682, 684, 686, 688, 690, 692, 694, 696, 698, 700, 702, 704, 706, 708, 710, 712, 714, 716, 718, 720, 722, 724, 726, 728, 730, 732, 734, 736, 738, 740, 742, 744, 746, 748, 750, 752, 754, 75